

## ARRETE

### **portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séisme sur la commune de Villefranche-sur-Mer**

direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
**Alpes-Maritimes**

service :  
*eau – risques*

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L562-1 à L562-9 du code de l'environnement relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Vu les articles R562-1 à R562-10-2 du code de l'environnement relatifs à la procédure et à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Vu les articles R123-6 à R123-23 du code de l'environnement relatifs à la procédure et au déroulement de l'enquête publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2009 prescrivant l'établissement de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séisme sur la commune de Villefranche-sur-Mer,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2010 prescrivant l'enquête publique de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séisme sur la commune de Villefranche-sur-Mer,

Vu les avis favorables du conseil municipal de Villefranche-sur-Mer, de l'organe délibérant du conseil général des Alpes-Maritimes, de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et du centre national de la propriété forestière Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu les avis réputés favorables de l'organe délibérant du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'organe délibérant du syndicat mixte d'études et de suivi du schéma de cohérence territorial (SCOT) de l'agglomération Nice Côte d'Azur et de l'organe délibérant de la communauté urbaine NCA (avis reçu hors délai, donc réputé favorable).

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur avec avis favorable du 28 octobre 2010

Considérant que les avis reçus et les observations déposées lors de l'enquête publique ne nécessitent pas de modifications du projet de révision du PPR mis à l'enquête,

**Adresse :**  
Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Centre Administratif Départemental  
des Alpes-Maritimes  
BP 3003  
06 201 NICE CEDEX 3  
Tél : 04 93 72 72 72  
Fax : 04 93 72 72 12

